



Intervention CFDT au CTM du 29 novembre 2011

Au nom des représentants de la CFDT et de ses nouveaux élus, j'interviendrais sur trois sujets.

- L'actualité sociale
- La dénonciation du discours actuel du ministère au plus haut niveau sur la politique énergétique de la France
- Le dialogue social, les élections et les dossiers catégoriels qui appellent des réponses urgentes et des décisions.

I - Sur l'actualité sociale

Nous nous inscrivons dans la déclaration intersyndicale des confédérations CFDT et CGT, de la FSU et de l'UNSA pour dénoncer des plans d'austérité injustes, dangereux pour l'activité et l'emploi, inefficaces à terme pour réduire la dette et sa charge.

La crise économique et sociale est d'ampleur, la destruction d'emplois, la remise en cause de la protection sociale sont là pour en témoigner.

Une nouvelle série de mesures inéquitables et injustes viennent d'être décidées. Elles font porter les efforts essentiellement sur les salariés, elles impactent leur pouvoir d'achat et font l'impasse sur le besoin de relance et de soutien à l'activité, à l'emploi.

Elles dégradent sérieusement la qualité de nos services publics.

Après la taxe sur les complémentaires santé, la poursuite des remboursements, le gouvernement a décidé d'augmenter les jours de carence dans le secteur privé et d'en instituer dans le service public.

Il s'en prend par là même aux salariés malades, tous assimilés à des fraudeurs et rend de plus en plus difficile l'accès aux soins d'une part importante de la population.

Ces mesures sont économiquement inefficaces pour réduire l'endettement : elles réduisent l'activité au risque d'une spirale infernale avec au bout du compte une récession.

Nous avons besoin de mesures justes et équitables pour lutter contre la spéculation, relancer la croissance économique et notamment verte, soutenir l'emploi assurer des services publics de qualité.

Il est urgent et impératif de :

- ✦ mettre fin à la défiscalisation des heures supplémentaires défavorables à l'emploi, inégalitaire et coûteuses (4 milliards d'euros quand même) ;
- ✦ faire contribuer les hauts revenus par la création d'une nouvelle tranche supplémentaire d'impôt sur le revenu et supprimer les niches fiscales inefficaces ;
- ✦ conditionner les aides aux entreprises à leur politique sociale ;
- ✦ renoncer au doublement de la taxe sur la complémentaire santé ;
- ✦ abandonner l'instauration des jours de carence.

Pour mémoire, la chasse aux fraudeurs de la protection sociale pourrait rapporter quelques centaines de millions d'euros, celle relative à la remise en cause des niches fiscales de 30 à 40 milliards d'euros.

Il n'y a là rien d'autre que l'expression d'un réel mépris pour le peuple et son intelligence !

Enfin, sur ce premier point, nous ne pouvons que dénoncer la politique salariale de ce gouvernement à l'égard des agents du secteur public et lui délivrer un triple zéro.

II - Sur la politique énergétique

En France, le bouquet énergétique est caractérisé par le poids du nucléaire (38%), le plus élevé au monde. Seules la Suède, la Slovaquie et la Suisse dépassent les 20%. Cette part importante du nucléaire permet à la France de n'afficher que 55% comme part des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) dans sa consommation énergétique.

La France s'est délibérément suréquipée en centrales nucléaires, par rapport à ses besoins propres. Une part notable de sa production électronucléaire est exportée (5 à 15%), correspondant à l'équivalent de la production de plusieurs réacteurs. **La France enregistre aujourd'hui un grand retard dans la constitution d'une filière industrielle des énergies renouvelables et doit importer l'essentiel de ses équipements.** Ce retard est d'autant plus accentué que la politique chaotique en matière d'énergies renouvelables de votre gouvernement depuis cinq ans a encore aggravé notre écart de performance avec nos pays voisins notamment l'Allemagne (230 000 emplois contre 40 000 en France).

Oui, l'énergie est indispensable à l'activité et au développement économique. Mais, elle doit être aussi au cœur d'une approche de développement durable. **Les enjeux sont donc économiques, technologiques, sociaux mais aussi environnementaux.**

Après le drame japonais de la centrale nucléaire de Fukushima, la plupart des pays s'interrogent sur les choix à faire. Deux cas de figure se côtoient pour l'essentiel.

Pour les uns, l'accident de Fukushima démontre que le risque nucléaire est trop grand. Il faudrait renoncer à des projets de construction de centrales, ou encore inscrire une sortie du nucléaire à moyen terme, en faisant le choix d'un bouquet énergétique composé d'énergies renouvelables et d'énergies fossiles. C'est un pari ambitieux sur l'innovation technologique.

Pour d'autres, le risque, notamment nucléaire, est un facteur incontournable qui doit maîtriser au maximum. Ils ne programment aucune modification dans les investissements, sauf en matière de sécurité ou de formation des personnels. Les déclarations du gouvernement actuel mettent clairement la France dans ce camp du statut quo.

Ce que veut la CFDT

Améliorer l'efficacité énergétique et encourager les économies d'énergie par la mise en œuvre d'une politique publique volontariste s'appuyant sur la fiscalité et les subventions.

La CFDT propose des aides aux investissements sur les économies d'énergie (isolation des logements) ou à l'acquisition de produits à faible consommation. Un renforcement de la place de nos service dans le soutien aux collectivités et aux citoyens en matière de projet...

Rééquilibrer le bouquet énergétique en réduisant la part du nucléaire dans la production d'électricité pour :

- ne pas être dépendant d'une seule technologie,
- diversifier les approvisionnements de matières premières

La CFDT souhaite ramener à l'horizon 2030 la part du nucléaire dans la production d'électricité à 60% (contre 78% aujourd'hui). Cela correspond à un fonctionnement régulier et continu des centrales nucléaires tout au long de l'année, sans répondre cependant aux pics de la demande (saisons, températures, heures de pointe) pour lesquels le nucléaire est mal adapté.

Pour atteindre cet objectif, la fermeture et le non renouvellement de tranches nucléaires s'imposent, en complément de nouveaux investissements dans les énergies renouvelables.

Dans cette hypothèse, la centrale de Fessenheim devrait fermer. Dans la même logique, la CFDT s'oppose à la construction de la seconde tranche de l'EPR.

Créer une filière industrielle des énergies renouvelables et encourager leur utilisation par une fiscalité écologique

Il est essentiel de mobiliser tous les moyens publics d'investissement et d'orienter les politiques publiques en vue de la constitution de filières industrielles d'énergies renouvelables en s'appuyant sur les fonds publics d'investissement (Oséo, FSI, Grand emprunt...)

La CFDT propose des subventions en faveur de l'utilisation des énergies renouvelables. Malgré l'échec de la taxe carbone, c'est par le biais de la réforme générale des prélèvements obligatoires que la question de la fiscalité écologique doit être abordée.

Développer la R & D

Dans le cadre de politiques industrielles et énergétique nationales et européennes, des défis technologiques sont à relever :

- Améliorer les techniques de production existantes et futures : Bio-masse, stockage CO₂, énergie solaire
- Améliorer l'efficacité énergétique dans l'habitat, les transports, les processus industriels ;

- Développer des réseaux d'électricité intelligents qui permettent d'ajuster plus finement qu'aujourd'hui la production à la demande.

Voilà de nouvelles et belles ambitions pour le nouveau dispositif scientifique et technique en cours de discussions dans notre ministère. Lui en donnez vous les moyens ?

Pour la CFDT, stimuler l'innovation verte, c'est non seulement préserver un bien public (le climat) en minimisant les émissions de CO2, mais c'est aussi contribuer au développement d'une activité nouvelle.

III - Sur les élections et le dialogue social

Tout d'abord permettez nous d'exprimer notre satisfaction d'être réunis pour la première fois dans cette nouvelle instance que constitue le comité technique ministériel de l'écologie, du développement durable, des transports, du logement et de la mer et des résultats que nous obtenons avec trois sièges de titulaires et suppléants. Une nouvelle instance dont les membres représentants des personnels ont été élus sur liste syndicale et dont les compétences, le rôle comme la composition visent à renforcer le dialogue social et sa légitimité dans la transparence et pour ce qui nous concerne avec nos trois élus dans un esprit constructif.

Après les accords de Bercy, la loi sur la rénovation du dialogue social, les élections sont passés et vous avez devant vous, je le répète, des élus du personnel. Après le décret d'application pris pour la constitution des comités techniques et la volonté de convergence des processus électoraux (CT/CAP) nous n'étions pas sans inquiétudes quant à la mise en œuvre.

Même si nous pouvons reconnaître les efforts déployés en centrale et notamment au sein du département relations sociales et dans de nombreux services par les personnels et les militants en charge de ce dossier, y compris jusque dans les dernières minutes avant la clôture des scrutins, nos craintes ont été confirmées dans nos constats des imperfections de la réalisation concrète de ce projet.

Difficultés de disposer en temps et en heure de listes fiables des électeurs à tous les niveaux, approximation dans l'application de la réglementation, non diffusion de matériels de votes aux électeurs, participation catastrophique en certains endroits. Le bilan, l'évaluation de cette organisation doivent être menée sans délais. Nous sommes prêts pour notre part à y contribuer.

Les nouvelles règles de travail et d'expression des avis du comité technique appellent une rénovation des méthodes d'organisation du dialogue social.

Notre engagement sera sans faille avec l'espoir d'un dialogue social rénové, respectueux et porteurs de progrès collectifs et non plus de reculs comme nous le déplorons le plus souvent aujourd'hui. Il conviendra pour cela d'y mettre les moyens tant en droit syndical qu'en moyens financiers. A ce propos du droit syndical, nous sommes dans l'attente de décision du gouvernement quant aux modalités de calculs du droit. Nous trouvons d'autant plus déplorables qu'en certains endroits, la pression soit mise sur nos militants quant à leurs engagements syndicaux futurs alors que l'administration est bien incapable

de nous dire comment le droit va être calculé. Merci de rappeler à vos collaborateurs vos responsabilités en la matière.

De la même façon, lorsque nous parlons moyens droits et finances nous rappelons notre exigence de permettre à tous les élus titulaires et suppléants de pouvoir assister aux réunions des CTM quel que soit leur lieu d'affectation.

La diversité des territoires, de leur éloignement ne sont pas qu'un coût, c'est aussi la possibilité d'un dialogue social plus riche. Il est clair que le calendrier de nos réunions doit être établi sur l'année même si nous devons constater ici ou là quelques ajustements nous pourrions y trouver quelques sources d'économies et de meilleures organisations pour les travaux des uns et des autres

Le dialogue social que nous souhaitons se situe aux antipodes de celui que nous vivons le plus souvent même s'il y a toujours des exceptions pour confirmer la règle !

Certes, il y a des réunions, des projets autour d'un agenda social, un renforcement du lien entre le SG et les OS mais, pour l'heure, sur de nombreux dossiers récents ce qui semble l'emporter c'est la confusion et le refus de s'engager dans un réel dialogue, en clair : l'administration se contente assez vite des boycotts...des refus de discuter...

Quelques exemples récents : la réorganisation de la DRH (moins de concertation constructive est ce possible ?), perspectives RH 2013 (où est passé le dossier ?), la mise en œuvre de la PFR (de moins en moins de transparence dans les rémunérations, le culte de la performance poussé à l'extrême), le SERM et les questions qu'ils posent, sur tous ces dossiers nous avons exprimé des exigences pour d'autres méthodes mais, nous sommes le plus souvent en attente de dialogue, de réponses...

C'est donc, aujourd'hui, le plus souvent, un constat d'échec de la volonté d'inscrire les évolutions engagées ou en projet dans un cadre de garanties collectives (au delà de déclarations d'intentions), d'identifier et de traiter les phases de transitions, les dispositifs d'accompagnement pour rendre aux personnels la capacité de se projeter et d'espérer. C'est un non sens permanent mais c'est ainsi que cela se passe.

Et que dire de nos interpellations vigoureuses sur nombre de dossiers catégoriels, de situations individuelles difficiles, de mépris des élus en commissions paritaires :

Vous excuserez cette liste à la Prévert qui ne prétend pas à l'exhaustivité

- l'indemnité différentielle exceptionnelle : un bilan nous a été présenté. Il montre la réalité du problème, son existence : quels moyens de traitement ?
- le nouvel espace statutaire B : annoncé pour une application avant le 31 décembre 2011 puis annoncé pour le 1^{er} trimestre 2012 après un avis du CTM avant la fin de l'année, l'ensemble des ministères l'ont mis en œuvre, les agents s'impatientent et c'est bien légitime au regard de la politique salariale...

- Nous ne serons pas prêts quel que soit le ou les statuts concernés : qui est responsable ? Pourquoi ? Quelles mesures correctrices notamment en terme de date d'application de la réforme ?
- Le nouveau statut des agences de l'eau étendu à l'ONEMA et l'ONCFS prend l'eau ! La mobilisation de 95% des personnels est là, le statut est là, il manque la volonté politique pour aboutir.
- l'accès à l'indice 430 des personnels de catégorie C : que penser de cet accès limité à cet échelon alors que la filière ouvrière et de service en bénéficie depuis 2006 dans le cadre légitime d'un déroulement de carrière normal ? Les mesures ministérielles doivent permettre au plus vite de mettre en œuvre cet échelon pour en faire bénéficier le plus grand nombre
- l'intégration des corps mer B et A et pourquoi pas C dans les corps homologues du B et du A sont des décisions prises. Désormais il faut les mettre en œuvre au plus vite.
- Respect des élus, gestion des personnels, de leur carrière : des engagements ont été pris devant les élus en CAP pour l'établissement de relevés de décisions, une nouvelle CAP, le respect enfin par un rythme approprié des CAP du décret de 2002 sur les TA en n-1. Aucun respect alors que ces mêmes responsables de la centrale font la leçon aux organisations syndicales sur les respects de délais de forme... Soyons sérieux !
- la sécurisation des parcours professionnels : un nouvel accord fonction publique qui concerne aussi les contractuels des lycées maritimes... Ainsi, sur les lycées professionnels maritimes, nous constatons une dégradation de la situation des personnels contractuels (plusieurs centaines)

Par exemple ,les contrats proposés en renouvellement à la rentrée scolaire ne tiennent pas compte des fonctions fondamentales des enseignants, qui se retrouvent exclus des primes ISO et donc des conseils de classes et de la fonction de professeur principal ;

autre exemple : pour ceux qui sont gérés par les DIRM depuis des années et maintenant rémunérés par les PSI (Dreal); c'est l'accumulation d'erreurs sur les cotisations sociales, le paiement des heures supplémentaires etc...

Pour les enseignants de la Formation professionnelle des Marins, c'est toujours le renouvellement en CDD de tous les professeurs qui enseignent depuis 10 ans et plus, sans espoir d'être stabilisés et reconnus.

Pour tous ces dysfonctionnements et ces injustices nous réclamons depuis des mois voire des années des solutions !

Nous souhaitons rapidement une audience avec la DRH sur ces questions.

- les situations d'isolement, de solitude, des personnels en PNA abandonnés dans d'autres ministères ou venant d'autres ministères sans perspectives... (exemple de la DDT 56)
- la charte de gestion des IPCSR entre intérieur et MEDDTL où en sommes nous ? Même question pour les personnels industrie (MIEE)
- le statut des personnels d'exploitation maintes fois promis et toujours dans les limbes malgré nos demandes et l'urgence à traiter certaines situations injustes qui date de 2005 et qui dans certains ministères ont été réglés au mieux.
- les arrêtés d'avancement traités pour de nombreuses catégories de personnels avec plusieurs mois de retard ne sont pas sans incidence en terme de fiscalité et d'imposition, de droits sociaux. Elles exigent des mesures d'information, de recommandations auprès des agents et des interventions auprès des services fiscaux.
- les OPA transférés pour les premiers depuis 2 ans sont toujours en attente des textes réglementaires précisant leur situation notamment en terme d'homologie et de retraite,
- le dossier de fusion des corps d'ingénieurs prend le même chemin d'un dialogue de sourd et de tergiversations de l'administration...
- sur le social le dossier du patrimoine social est toujours en souffrance et nous ne pouvons pas accepter de voir réduire les offres du CGCV en raison d'une absence de moyens qui débouche sur la fermeture programmée d'un centre d'accueil...

Enfin pour conclure sur le dialogue social et sa qualité, les restructurations mises en œuvre ou en cours se font au mépris des engagements pris (cf. protocole ANVN), pour le nouveau dispositif scientifique et technique il est question de conclure alors que nous n'avons même pas commencé à négocier : c'est une curieuse conception du dialogue et de notre place.

De nombreux dossiers sont en attente c'est le cas de la fusion MIILOS ANPECC un temps évoqué : qu'en est-il ?

Par ailleurs nous sommes intervenus auprès de vous M le SG pour dénoncer la pression mise sur certains agents qui font leur travail, pour les déstabiliser, les contester, les contraindre...

Sur leurs missions de contrôle il nous semble que dans ces temps curieux de mise en doute des capacités de nos politiques ce n'est pas le moment pour les missions de nos organismes de contrôle de laisser passer certains manquements aux règles.

Soyons vigilants et protégeons nos personnels, leurs fonctions, leurs déontologies... La déconcentration des catégories B a été évoquée. Il est clair que de telles mesures doivent faire l'objet véritablement de négociations et de temps. Au chapitre des restructurations de services, de leurs évolutions il serait temps de produire des bilans contradictoires de conduire de réelles évaluations. Il est quand même assez risible de voir le secrétariat du gouvernement conduire une des politiques les plus destructives d'emplois mettre sous surveillance les effectifs des DDI, des DR et des ministères. La place de l'interministériel (DDI), la volonté de décloisonner ne doivent pas se faire au détriment des personnels, de leurs parcours professionnels, de leurs garanties.... C'est pourtant ce que nous craignons et trop souvent nous avons raison... (cf témoignage DDT 56)